



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le 19 janvier 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 12 janvier 2022, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Membres absents : 2

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, DEPORT Yannick, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginia, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

Mme AUMOND Maryse donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine

Secrétaire de séance : Mme REPOUSSARD Céline.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

MOTION – DEMANDE D'ACCELERATION DE L'AMENAGEMENT DE L'AXE BRESSUIRE-POITIERS-LIMOGES PAR LES RN 147 ET 149

Dans le cadre de la Concertation préalable du public au sujet du projet de l'Etat de création d'autoroute Poitiers – Limoges, la commune de Biard est appelée à émettre son avis.

L'association « Voie rapide 147-149 » à laquelle Grand Poitiers adhère et qui défend l'amélioration des conditions de circulation et la sécurisation de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges rejette le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges, déplore qu'aucun aménagement routier n'ait été réalisé depuis la mise en service du contournement de Fleuré à l'été 2011 et propose une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges.

Il est rappelé que l'aménagement en voie rapide de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges par les RN 149 et 147 constitue une priorité absolue, notamment pour lutter contre la désertification des territoires en favorisant leur accès et leurs liaisons avec les agglomérations, pour assurer un maillage avec les schémas départementaux, pour développer l'économie de tous nos territoires (commerce local, trafic PL et VL local) nécessaire à l'activité et pour résoudre les trafics pendulaires locaux aux abords des grandes agglomérations

Il est notamment demandé que les aménagements futurs aient le plus faible impact sur l'environnement et les paysages et que ces infrastructures soient gratuites pour les usagers de la route.

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte cette motion, et réaffirme ses priorités en matière d'aménagement de l'axe Poitiers – Limoges à savoir :

- La cohérence avec les impératifs de transition écologique.
- La priorité aux déplacements quotidiens et au désengorgement des entrées de ville
- La priorité au transport ferroviaire
- La priorisation dans l'affectation de l'argent public.

SALLE GUILLAUME D'AQUITAINE – REGLEMENT INTERIEUR

Suite aux travaux d'extension, de restructuration et de rénovation énergétique de la salle Guillaume d'Aquitaine, sise, 18, rue des Ecoles, à Biard, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le règlement intérieur relatif à la mise à disposition de cette salle, applicable au 1^{er} février 2022.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE GUILLAUME D'AQUITAINE – TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} FEVRIER 2022

Dans le cadre de la mise en service de la salle Guillaume d'Aquitaine, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'appliquer, au 1^{er} février 2022, les tarifs de mise à disposition suivants :

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE

MISE A DISPOSITION DES USAGERS DE LA COMMUNE	Tarif (euros nets)
Manifestation concourant à un intérêt public communal organisée par la commune, le CCAS, les associations à but non lucratif de la commune, les établissements scolaires, institutions et syndicats communaux	Gratuité
Manifestation à but lucratif (entrées payantes, ventes ou quêtes) organisée par des associations de la commune, les établissements scolaires communaux, les administrations publiques et institutions communales	150 € / jour hors week-end 300 € / week-end Gratuité 1 fois/trimestre
Manifestation à but non lucratif organisée par les entreprises et organismes privés de la commune	150 € / jour hors week-end 300 € / week-end Gratuité 1 fois/an
Manifestation privée organisée par des particuliers de la commune	150 € / jour hors week-end 300 € / week-end
Manifestation privée organisée par des particuliers de la commune pour une réunion familiale suite à des obsèques limitée à une ½ journée	Gratuité
MISE A DISPOSITION DES USAGERS HORS COMMUNE	Tarif (euros nets)
Manifestation organisée par des associations, sociétés, institutions, administrations publiques hors commune	350 € / jour hors week-end
Manifestation privée organisée par des particuliers hors commune	750 € / week-end
Manifestation concourant à un intérêt public communal organisée par des associations, institutions, administrations publiques, établissements scolaires, syndicats hors commune	Gratuité 1 fois / an
Manifestation organisée par des organismes d'utilité publique revêtant un intérêt communal	Gratuité
MISE A DISPOSITION PENDANT ET HORS CAMPAGNES ELECTORALES	Tarif (euros nets)
Réunion des partis, groupes politiques et candidats pendant et hors périodes de campagnes électorales	Gratuité

CAUTIONS	Tarif (euros nets)
Caution pour dégradations des locaux et des équipements	700 €
Caution pour défaut, insuffisance ou absence de ménage	300 €

CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN 1ERE ANNEE DE CAP

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en 1^{ère} année de CAP AEPE « Accompagnement Educatif Petite Enfance », du 24 au 28 janvier 2022, au sein du service périscolaire de la commune.

CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN 1ERE ANNEE DE BUT

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en 1^{ère} année de de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) informatique et communication, du 31 janvier au 12 février 2022, au sein du service administratif de la commune.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°41/2021 du 16 décembre 2021

Adoption de l'avenant n°13 au contrat d'assurance ALEASSUR relatif à la garantie « dommages aux biens » contracté auprès de SMACL Assurances, sise à Niort (79), suite à l'extension de la salle Guillaume d'Aquitaine, pour un montant proratisé à 12.42 € TTC pour la fin de l'exercice 2022.

Décision n°42/2021 du 21 décembre 2021

Souscription au contrat relatif à l'abonnement d'une carte SIM M2M pour l'alarme intrusion de la salle Guillaume d'Aquitaine avec la société DTEAMS, sise à Noisy Le Roi (78), pour une durée de 36 mois et pour un montant de 2.00 € HT par mois et de 0.15 € HT par appel.

Décision n°43/2021 du 21 décembre 2021

Adoption d'un contrat relatif à la vérification annuelle du système de protection contre la foudre situé sur l'église de Biard, proposé par la société Lussault, sise à Beaurepaire (85), pour un montant annuel de base de 90.00 € HT et une durée de quatre ans maximum.

Décision n°44/2021 du 21 décembre 2021

Adoption d'un contrat relatif à la vérification et l'entretien annuel de l'installation campanaire de l'église de Biard, proposé par la société Lussault, sise à Beaurepaire (85), pour un montant annuel de base de 200.00 € HT et une durée de quatre ans maximum.

Décision n°45/2021 du 23 décembre 2021

Souscription du contrat d'assurance du personnel affilié à la CNRACL, couvrant les risques statutaires, avec la société CNP Assurances sise à Paris (75), par l'intermédiaire du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, sur la base d'un taux de cotisation annuel établi à 6.41 %, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Décision n°46/2021 du 24 décembre 2021

Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour réaliser la phase projet et la phase travaux dans le cadre du projet d'aménagement paysager de la cour d'école élémentaire avec la société DL PAYSAGE, sise à Poitiers (86), pour un montant total de 15 000 € HT.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES ATELIERS MUSICAUX

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « les ateliers musicaux » pour un montant de 600.00 € dans le cadre de l'organisation de deux soirées concert liée à l'inauguration de la salle

Guillaume d'Aquitaine, les 18 et 19 décembre 2021, avec la participation du musicien « Sanseverino » et de l'artiste poitevin Nicolas Moro.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE – EXERCICE 2021

Néant.

INVESTISSEMENT - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit à hauteur de 95 000.00 € TTC. Ces crédits seront inscrits au budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles et législatives
- Antennes-relais de téléphonie mobile – ZAE du Vignaud
- Situation de la crèche
- Intervention de M. Yves Bouloux – Sénateur de la Vienne auprès du gouvernement sur l'application des protocoles sanitaires dans les écoles
- Ecoles – Situation sanitaire
- Travaux de voirie
- Club photo – Renouvellement du bureau
- Recensement de la population
- Installation de poubelles de tri sélectif
- Goûter de Larnay..